

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 7 (1869)  
**Heft:** 20

**Artikel:** Pierre Viret : [suite]  
**Autor:** L.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-180397>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

à mesure que l'orgueil remplace dans le cœur l'aimable simplicité des premiers ans.

Malgré tout, la gaité allait son train. Un instant interrompus par une frugale collation, les jeux reprirent avec une nouvelle ardeur jusqu'aux premières fraîcheurs du soir. A ce moment les écoles se rassemblèrent chacune autour de son drapeau, et après avoir jeté de grandes acclamations, l'heureuse troupe descendit lentement la route. En tête on remarquait de bons vieillards, membres des autorités. Gagnés aussi par l'enthousiasme, ils sautaient devant le cortège, comme autrefois David devant le peuple de l'Éternel.

Que d'allégresse dans cette journée, quels rêves charmants dans la nuit qui suivit. Rêves ! illusions ! Voilà bien la jeunesse. Un jour viendra le réveil. Alors il faudra lutter contre de dures nécessités.

Alors se produira le fruit des sacrifices de la génération actuelle, pour le plus grand bien de la patrie et pour la gloire de Dieu.

D.



### Pierre Viret.

#### II

Déjà au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, la Savoie avait des possessions dans le pays de Vaud. Ces possessions s'agrandirent peu à peu et devinrent très-importantes en 1250, sous Pierre de Savoie. Pendant un siècle et demi la maison de Savoie fit prévaloir son influence dans l'Helvétie occidentale ; mais vint ensuite une ère de décadence et de troubles sous des princes sans énergie et incapables de maintenir glorieusement le sceptre de leurs prédécesseurs. Les grands se disputèrent le pouvoir, et le pays devint la proie des factions.

Tel était l'état des choses quand éclata entre les Suisses et le duc de Bourgogne cette guerre qui eut pour théâtre le pays de Vaud. Parmi les plus brillants hommes d'armes de l'armée bourguignonne se trouvait Châlons, sire de Château-Guyon, qui avait pris parti pour le duc, et qui possédait dans le pays de Vaud Grandson, Orbe et Echallens. La victoire donna ces terres aux Suisses qui les cédèrent aux deux cantons de Berne et de Fribourg. Ces cantons en avaient fait deux bailliages et les gouvernaient en commun. Le bailli arrivait tour à tour de Fribourg et de Berne ; il restait 5 ans en charge ; quand il était bernois, il prenait les ordres de Fribourg ; quand il était fribourgeois, de Berne.

Lausanne ne faisait point partie de la patrie de Vaud, et ne reconnaissait pas la suzeraineté de la Savoie. Comme Genève, elle avait pour prince son évêque, et toutes les tentatives de la Savoie pour s'emparer de ces deux villés avaient jusqu'alors échoué. Lausanne resta fort longtemps sans songer à la liberté que ses voisines, Berne, Soleure et Fribourg avaient conquise. Elle attendit jusqu'en 1503, pour se donner, à l'exemple des villes suisses, un Conseil des Deux-cents. Elle nomma aussi des officiers de ville et les couvrit d'un manteau à ses cou-

leurs. Dès ce moment, il n'y eut plus de paix entre l'évêque et les citoyens.

Vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, l'Eglise était toute puissante dans l'Helvétie romande. Notre sol était couvert de monastères et de couvents ; on ne voyait partout que des églises, des chapelles, des croix et des têtes tonsurées. Le clergé était en général très-ignorant. On pouvait lire sur les livres d'admission à la prêtrise de nombreuses appréciations semblables à celle-ci : « B... lit passablement, il récite avec facilité, chante mal et ne sait pas l'arithmétique ; il est admis à la consécration. »

Le peuple était ignorant, grossier, et la dépravation du clergé dépassait toutes les bornes.

Dans le monastère de Romainmôtier, par exemple, on ne voyait que de gros moines indolents, à la mine joufflue et florissante. Chaque religieux avait un miral de vin (environ 3 bouteilles ordinaires) au dîner, autant au souper ; une miche de pain blanc et une de pain mêlé d'orge et de seigle à chacun de ces repas. En tout, 8 à 9 livres de pain par jour. Il pouvait disposer à son gré de ce qui devait lui rester de cette énorme quantité de pain.

Il y avait au moins 50 maisons religieuses de différents ordres, dans le pays, et dans toutes régnaient les mêmes vices. « A Lausanne, dit M. Juste Olivier, qui s'accorde en cela avec tous les autres historiens, il n'était bruit que des excès des prêtres et particulièrement des seigneurs chanoines. On les avait vu se battre au milieu de l'office, entre eux et avec les bourgeois. Ils allaient attaquer ces derniers jusque dans leurs maisons, et commirent souvent des meurtres restés impunis.

« Les mœurs étaient très relâchées dans toutes les classes. Lausanne était une ville de prêtres où nul ne méprise le soin de la chair, qui enduret et déchire le cœur. Les assassinats, les brigandages étaient fréquents : gentilshommes, bourgeois, paysans, routiers y recouraient en affaires de fortune, de religion ou d'amours. Les jeunes gens tendaient, le soir, vers les jeux mal famés, et, à leur sortie, jouaient des tours nocturnes au capitaine du guet dans les recoins des rues du Pré et de la Cheneau-de-Bourg ; mais les ecclésiastiques n'étaient pas non plus des derniers à rôder autour des maisons de débauche. Quelque mauvais que fût le train des laïques, les prêtres renchérisaient sur eux. Ils aimaient le jeu, les disputes, les blasphèmes, fréquentaient les étuves publiques, théâtre d'orgies parfois sanglantes, battaient les religieux, débauchaient les femmes mariées, vivaient avec elles, et il n'y avait ni réprimandes, ni excommunications qui les leur fissent quitter. Les réformes tentées à plusieurs reprises ne diminuèrent pas l'affluence des femmes de mauvaise vie. On avait défendu qu'un ecclésiastique pût en avoir chez lui : alors ces libertins les firent bourgeoises de Lausanne, leur achetant des maisons qu'ils choisirent effrontément dans le voisinage et sous l'ombre même du lieu saint (1).... »

(1) Quelques rues du quartier dont il est ici question ont gardé jusqu'à nos jours leur ancienne réputation, et l'une d'entre elles a été baptisée du nom très-significatif et que chacun connaît.

Nous abrégeons ici la citation; il nous répugne de continuer le récit des détails scandaleux qu'elle contient.

Voilà donc le clergé aux mains duquel était notre belle cathédrale, voilà les guides spirituels de nos ancêtres!... Est-ce qu'à la vue d'un tel tableau on ne se sent pas disposé à beaucoup pardonner à ceux qui, peu d'années après, firent la conquête du pays de Vaud?

La patte de l'ours de Berne nous fut lourde, il est vrai, mais elle nous tira de la fange où nous étions plongés par les désordres du clergé et les abus d'un régime qui tendait à l'abâtardissement complet de nos populations.

Jusqu'ici nous n'avons pas encore beaucoup parlé de Pierre Viret; mais ces préliminaires étaient nécessaires pour mieux connaître les circonstances dans lesquelles se trouvait notre pays alors que la réformation y fut introduite, et pour mieux apprécier le mérite des hommes qui se dévouèrent à cette œuvre de paix et de civilisation.

(A suivre)

L. M.

#### Notes historiques sur l'instruction publique dans le canton de Vaud.

En 1542, la ville d'Yverdon possédait déjà une école, car, cette année-là, Nicolas Collon, maître d'école, se plaint de n'être pas payé. On ordonne au gouverneur de lui payer son salaire, montant à 30 florins (4 batz). Mais il est à croire que c'était simplement un régent primaire, son titre de *maistre d'eschole* l'indique. En 1550, un nommé maître Claude de Gland, qui avait embrassé la réforme, est mentionné comme diacre de la ville et recteur d'école. En 1554, les biens du clergé catholique furent cédés à l'hôpital d'Yverdon, sous la condition que l'hôpitalier aurait à payer le diacre et maître d'école.

De 1561 à 1599, plusieurs pasteurs sont nommés régents à Yverdon; en 1587, la pension du régent et recteur était fixée à 3 muids de froment, un muid d'avoine, 4 setiers de vin et la jouissance d'une maison.

En 1618, un grand progrès s'accomplit. Le collège fut définitivement constitué sur la proposition de Jérôme Massé, pasteur à Yverdon; une souscription libre ouverte entre les bourgeois et habitants de cette ville, ainsi que ceux de quelques localités avoisinantes, servit à constituer un fonds d'école. Le collège fut décidé le 17 avril par Leurs Excellences qui accordèrent une pension perpétuelle en faveur du premier régent ou *principal*, nommé par elles. Cette pension fut fixée à 2 muids de froment, 1 de seigle, 1 d'avoine, 1 tonneau de vin et 200 florins (4 batz). La commune était chargée de fournir le logement et le bois de chauffage. Le bâtiment fut achevé en 1623. Dans le même temps on établit deux autres régents salariés par la ville. En 1667, on décida d'enseigner dans les classes les mêmes objets qu'au collège de Lausanne, et en particulier le latin.

Le poste de principal fut d'abord confié à un ministre; mais dès 1677, le poste fut sécularisé, afin d'éviter les fréquents changements.

En 1714, on établit un régent propre à instruire les écoliers qui auraient terminé leurs études et à les rendre capables de fréquenter les auditoires de Lausanne. Ce fut Christophe Potterat, bourgeois d'Yverdon, et proposant à Genève, qui fut appelé à ce poste avec le titre de recteur du collège et professeur d'humanités.

On a peu de renseignements précis sur ce qui fut fait en faveur de ce collège à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci. Il est à présumer qu'étant déjà assez bien organisé, on le laissa subsister sans modifications importantes. Pestalozzi, qui resta à Yverdon de 1804 à 1825, ne paraît pas avoir exercé une influence directe sur les établissements de cette ville.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1840, le collège-école-moyenne d'Yverdon fut mis en activité conformément aux lois de 1834 et 1837. Actuellement, l'établissement est desservi par 6 instituteurs réguliers, dont un pour la classe préparatoire et 5 maîtres spéciaux. Au 31 décembre 1868, le nombre des élèves s'élevait à 107.

Une école supérieure des filles a été fondée par la commune en 1848, et donne de bons résultats. Le nombre des élèves de cette école est de 50 environ.

*Payerne* fut une des premières de nos villes qui fut dotée d'un établissement d'instruction supérieure. Ruchat raconte que la ville de Payerne ayant demandé en 1538 tous les biens de l'abbaye situés sur ses terres, Leurs Excellences leur accordèrent leur demande à condition d'entretenir deux ministres, un régent et un marguillier. Les registres de la classe font mention d'un régent nommé Georges Praim (1583), qui, la même année, quitta la régence pour devenir diacre, soit second pasteur de la ville. Dès 1682, il existait un second régent et on parlait d'en établir un troisième. Le premier régent ou principal devait être ministre. En 1699, Berne demanda que le premier régent du collège fût tenu de connaître les deux langues, française et allemande, afin de pouvoir prêcher aux Allemands qui habitaient la ville. Le Conseil refusa de se soumettre à cette exigence.

Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, Payerne éleva des plaintes au sujet des fréquents changements qui avaient lieu dans la place de premier régent; on voyait souvent la place devenir vacante deux fois par année. En 1725, Leurs Excellences accordèrent ce que demandaient les Payernois, c'est-à-dire de laisser à ceux-ci le droit de nommer qui ils voudraient et d'une manière permanente, sous condition de prendre tous les frais de cette fonction à leur charge. Parmi les noms des 45 régents de première classe qui se succédèrent de 1583 à 1725, on trouve ceux de plusieurs familles encore existantes.

En 1739, le Conseil de la ville adopta un règlement en 15 articles que Leurs Excellences lui avaient transmis pour le collège. Ce règlement mentionne trois maîtres enseignant dans le collège, deux pour le latin et le grec et un pour le français.